

## COMMUNIQUE DE PRESSE

# MAISON MAZARINE

Ces dernières années ont été marquées par une préoccupation sociétale et une prise de conscience collective forte autour des violences faites aux femmes et aux enfants. Les pouvoirs publics ont lancé, dès 2005, un premier plan interministériel de mobilisation et de lutte contre les violences faites aux femmes. Depuis 2017, le gouvernement a placé la lutte contre les violences faites aux femmes et aux enfants au cœur des priorités nationales.

### VIOLENCES CONJUGALES

En France, en 2021, **122 femmes** sont décédées sous les coups de leur conjoint ou ex-conjoint. Les services de sécurité ont enregistré **208 000 victimes de violences commises par leur partenaire ou ex-partenaire** (dont 87% sont des femmes), soit une augmentation de 21% par rapport à 2020. **1 femme sur 10** subit des violences conjugales au cours de sa vie. **8 femmes sur 10** qui subissent des violences conjugales sont aussi mamans. **Les enfants** sont des **victimes directes** et beaucoup développent des **traumatismes**.

### MALTRAITANCES À ENFANTS

En France, en 2019, **72 enfants** sont décédés, tués par un de leurs parents, dans un contexte de violences conjugales.

**1 enfant meurt donc tous les 5 jours** sous les coups de ceux qui l'ont mis au monde.

Plus de **50 000 enfants et adolescents** par an sont victimes de maltraitance.

### AGRESSIONS SEXUELLES

En 2020, **94 000 femmes** déclarent avoir été **victimes d'agressions sexuelles**.

**1 femme sur 6** sera victime d'agression(s) sexuelle(s) au cours de sa vie et **85% des violences** commencent **avant l'âge de 15 ans**.

### MUTILATIONS SEXUELLES

Il est estimé d'après une étude de 2019 qu'environ **125 000 femmes adultes mutilées sexuellement** vivent en France.

**La prise en charge médicale et l'accompagnement psycho-social** de ces femmes requiert une attention particulière. **La prévention vis-à-vis de leurs fillettes** est un enjeu de santé publique.

En 2021, on dénombre 2 373 dépôts de plaintes en Vaucluse pour des violences faites aux femmes, soit 40 de plus qu'en 2020.

En 2022, le rapport de médecine légale du Vaucluse indique que nous avons pris en charge 103 enfants et 39 femmes victimes, sur Avignon.

Les établissements publics de santé, notamment ceux équipés de services d'urgence et de pédiatrie, ont toujours été impliqués dans la prise en charge des violences faites aux femmes et aux enfants.

Grâce à la prise de conscience collective et aux priorisations interministérielles, des modalités d'accueil, d'accompagnement et de prise en charge, établies en lien avec la police et la justice, ont progressivement émergé permettant aujourd'hui de voir s'ouvrir sur le territoire national plusieurs lieux dédiés aux victimes de violences.

Le besoin de la victime étant au cœur du process Justice-Santé, l'idée est de proposer un lieu de répit unique en Vaucluse et en France, dans lequel la prise en charge est proposée dans sa globalité :

- assurer un accueil, un accompagnement et une prise en soin (médicale et psychologique) sécurisée et de qualité pour les victimes
- permettre l'accès à des compétences de médecine légale (expert reconnu auprès des tribunaux)
- réaliser une évaluation sociale
- procéder à l'audition des mineurs au sein de la salle Mélanie
- implanter au sein du territoire un nouveau dispositif, tout en veillant à une coordination fluide et efficace avec l'ensemble des partenaires (associations et justice)
- structurer **les parcours** des femmes et des enfants et les homogénéiser sur le territoire, en lien avec l'ensemble des **partenaires**
- élaborer un **projet de territoire** lisible et coordonné.

Pour cela, en décembre 2019, un groupe de travail Justice-santé a été constitué sous l'égide de la cour d'appel de Nîmes, de la Préfecture de Vaucluse et de l'Agence Régionale de Santé Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Dès lors, les équipes du Centre Hospitalier d'Avignon et les médecins légistes du Vaucluse avec le concours de l'ARS PACA ont élaboré un **parcours d'orientation et de prise en charge des victimes de violences** (médecine légale du vivant). Il a été mis en œuvre en **juin 2021 au Centre Hospitalier d'Avignon** uniquement et validé par **la Préfecture, le Parquet et l'Agence Régionale de Santé après une année d'évaluation**.

À la faveur des appels à projets lancés par l'ARS PACA :

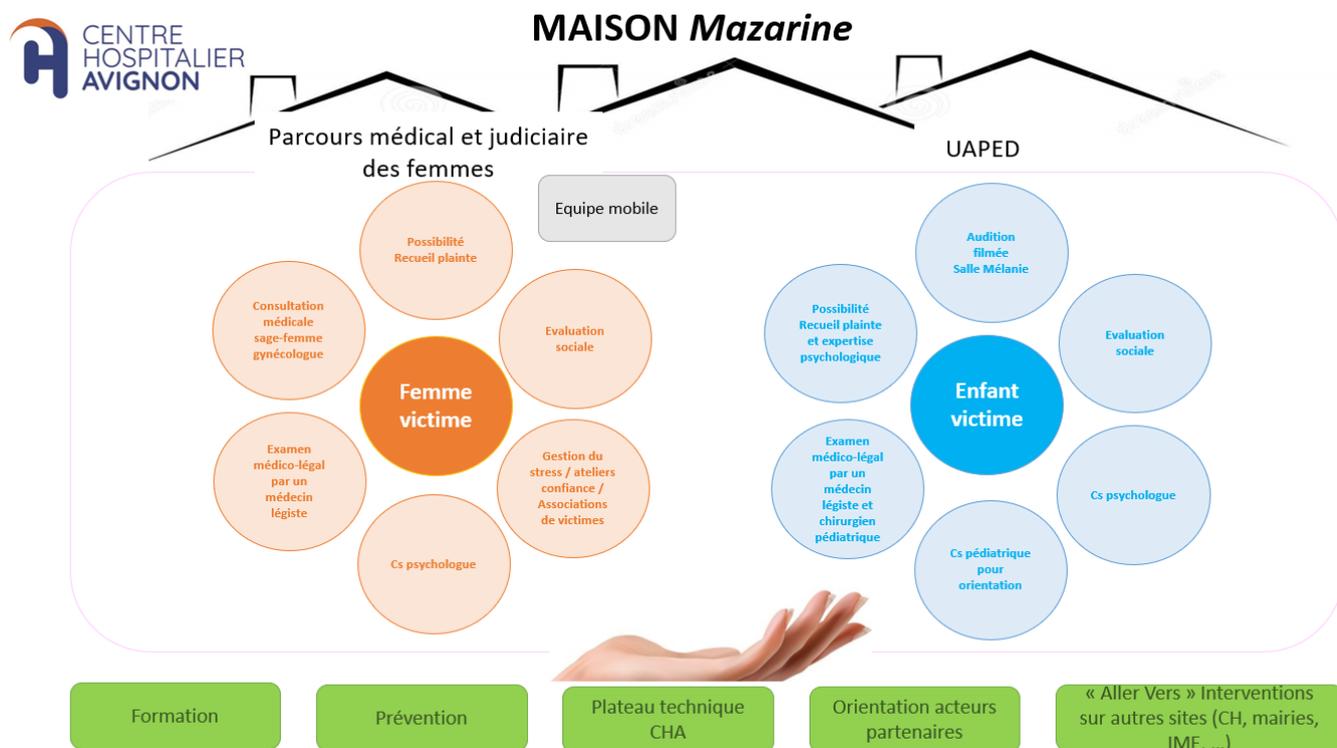
- Violences faites aux femmes
- Unité d'accueil Pédiatrique Enfance en Danger (UAPED)

en lien avec le projet Justice/Santé (parcours Femme/Enfant), 270 000 € ont été alloués aux ressources humaines de façon pérenne.

Alors que les femmes et les enfants, victimes de violences étaient pris en charge par nos équipes médicales et paramédicales au sein des urgences, ces deux appels à projets nous ont permis d'obtenir une labellisation permettant l'ouverture de cette nouvelle structure dont l'originalité est d'avoir su mettre côte à côte les deux dispositifs afin de pouvoir proposer, notamment dans la phase de démarrage, une ouverture de 9h à 18h du lundi au vendredi.

La qualité de la relation avec l'ARS, les procureurs, la gendarmerie nationale, la police nationale, les médecins légistes et les associations, ainsi que les collectivités territoriales, nous ont permis d'aboutir rapidement à un dispositif qui préserve tout à la fois le côté judiciaire de la prise en charge des victimes de violences et favorise un environnement accompagnant bienveillant organisé autour du sujet par des professionnels de santé.

**La création de la Maison Mazarine vise à offrir un lieu ressource unique, assurant une prise en charge globale spécialisée sur le site du Centre Hospitalier d'Avignon.**





Sur le volet immobilier et mobilier, le Centre Hospitalier d'Avignon a décidé de faire l'avance de l'ensemble des frais engagés. L'hôpital a utilisé une ancienne villa située à l'entrée de l'établissement, lieu particulièrement adapté, préservant, tout à la fois, la proximité des services d'urgence et de la maison médicale de garde, et permettant également un accueil discret et adapté. Le montant de l'investissement est de 519 000 €.

L'établissement a recherché et continue de chercher des partenaires afin de financer le coût des travaux et de l'équipement.

À ce jour, l'Agence Régionale de Santé a subventionné ce projet à hauteur de 200 000 €, la Région Sud à hauteur de 140 000 €, la Ville d'Avignon à hauteur de 20 000 €. Une demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Vaucluse est en cours, cette collectivité territoriale s'étant engagée à accompagner le projet.

Ce projet de territoire pour le Vaucluse a été réalisé dans un temps court, moins d'un an, incluant les travaux, la mise à jour de l'ensemble des protocoles et le recrutement du personnel.

Il s'agit d'un premier niveau de réponse pour ce projet qui a des ambitions territoriales. La deuxième étape sera d'augmenter les plages horaires d'ouverture en fin de soirée et début de nuit, et de maintenir la structure ouverte le week-end. L'étape suivante consistera à créer une équipe mobile qui permettra de faire de « l'aller vers » sur l'ensemble de notre territoire.

**Référents du projet :**

Dr Sylvie Lamoureux-Toth, Chef du pôle femme, mère et enfant et Chef des services de Pédiatrie

Dr Aurélia Tillier, Pédiatre

Dr Perrine Mazet, Gynécologue

Sandy Duval, Cadre supérieur de santé, Chargée de mission à la Direction des Soins

Cécile Polito, Adjointe au Directeur

**Contact presse :**

Marielle Petit de Granville, Responsable de la communication 04 32 75 39 81 [mpdegranville@ch-avignon.fr](mailto:mpdegranville@ch-avignon.fr)